



## FICHE ACTION 2.2. DEVELOPPER LA FILIERE ITINERANCE



### DESCRIPTION DE L'ACTION

Malgré des initiatives partenariales en direction du développement de la filière itinérance (développement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, circuits thématiques, ...), l'offre en matière de tourisme d'itinérance reste aujourd'hui anecdotique en Grand Libournais et souffre d'un manque de structuration et de coordination des acteurs, qui freine son développement. Pourtant, il dispose de nombreux atouts pour être la destination leader en matière d'itinérance, au premier rang desquelles figurent la richesse patrimoniale et la diversité paysagère. Les quelques rares acteurs de la filière proposent une offre absolument pas lisible sur le marché national et international, ni même départemental et régional. Le récent engouement de compagnies de croisières à passagers pour le port de Libourne-Saint-Emilion n'est pas à mettre au crédit d'une quelconque organisation de la filière, mais relève plus d'initiatives d'opérateurs privés attirés par la renommée mondiale de la cité médiévale de Saint-Emilion, le classement UNESCO de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion, et la proximité géographique à Bergerac (Périgord) ou Cognac.

L'itinérance doit prendre aujourd'hui des formes variées. Elle relève à la fois du tourisme rural, de terroir, urbain (présence de deux bastides fluviales avec des ports), patrimonial et culturel (espaces muséographiques, patrimoine paysager ou bâti), sportif ou d'aventure. Un mouvement d'amplification de l'offre est indispensable, afin d'offrir aux visiteurs une large palette de produits et activités. En matière de déplacements non motorisés (destinés aux piétons, cyclistes, rollers et personnes à mobilité réduite, ...), le Grand Libournais pourra s'appuyer sur le déploiement de deux itinéraires de Vélo Routes Voies Vertes d'intérêt national le long des vallées de l'Isle (V.90) et de la Dordogne (V.91), et un d'intérêt européen passant par Libourne (EV.3).

### EXEMPLES D' ACTIONS ELIGIBLES

- Développement de l'itinérance cyclo-touristique et VTT.
- Développement de l'itinérance pédestre et/ou équestre.
- Développement de l'itinérance fluviale.
- Information, sensibilisation, structuration et/ou promotion territoriale de la filière itinérance en Grand Libournais.
- Equipement structurant (ponton pour bateaux de croisière - Port-du-Noyer à Arveyres).





## FICHE ACTION 2.2. DEVELOPPER LA FILIERE INITNERANCE



### DEPENSES ELIGIBLES

#### Dépenses immatérielles :

- étude, conseil, animation, évaluation, diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de formation, honoraires, cachets d'artistes.
- salaires et cotisations sociales (dans la limite de 3 ans consécutifs et de manière dégressive), gratification de stage.
- frais de déplacements, frais de restauration et frais d'hébergement.
- conception et édition de documents de communication, coût de traduction, affranchissement.
- frais de réception (restauration), location de salle, location de matériel.

#### Dépenses matérielles :

- achat (neuf exclusivement) et location (hors crédit-bail) de matériel exclusivement rattachable à l'opération, aménagement de véhicule motorisé.
- travaux : construction (gros œuvre, second œuvre, finition), rénovation/restauration, démolition, aménagements intérieurs et extérieurs (meubles explicitement rattachables à l'opération, scénographie).

### BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Maîtrises d'ouvrage publiques ou potentiellement reconnues de droit public et Maîtrises d'ouvrage privées.

### MODALITES DE FINANCEMENT

- 20 % d'autofinancement sont demandés.
- subvention minimale LEADER : 1.500 €
- plafond de subvention LEADER : 30.000 €

### QUELQUES REGLES A RESPECTER POUR QUE LE PROJET SOIT ELIGIBLE

- prendre contact avec l'équipe technique du programme LEADER.
- aucune dépense ne doit avoir été engagée (signature de bon pour accord, de devis, de marché public...) avant la réception du courrier accusant réception de la demande de subvention.
- mobiliser au moins une autre source de financement public (Etat, Région, Département, collectivités...).
- s'inscrire dans un processus de sélection.

Une équipe à vos côtés, tout au long de votre projet !

Pôle Territorial du Grand Libournais  
1, place Maurice Druon - 33570 Les Artigues-de-Lussac  
05 57 55 00 76  
[leader@grandlibournais.eu](mailto:leader@grandlibournais.eu)  
<http://www.grandlibournais.eu/>



GRAND  
Libournais  
Groupe d'Action Locale